

**LETTRE OUVERTE A MADAME DE PREAUMONT ET MONSIEUR HERTZBERG,**

Adjointe au Patrimoine, urbanisme et paysages ;

Adjoint à la Transition énergétique et écologique, patrimoine arboré, forêt, communication, initiatives citoyennes.

Copie : Madame de Marcillac

Madame, Monsieur,

Votre mail ne manque pas de nous interpeller :

De : Elisabeth FRANCK de PREAUMONT <elisabeth.franckdepreaumont@...>  
Envoyé : mercredi 23 septembre 2020 11 :31  
À : BOURHIS Jean-Marc <jbourhis@steelcase.com>  
Cc : Philippe Hertzberg Mairie <p.hertzberg@mairie-villedavray.fr>; Dominique Creuchet (dominique.creuchet@free.fr) <dominique.creuchet@free.fr>  
Objet : Re: Proposition de rdv

Monsieur,

Pour faire suite à votre sollicitation, Monsieur Hertzberg et moi-même étions convenus de vous recevoir le mardi 29 septembre prochain.

**Nous avons été informés par l'administration de GPSO d'un recours contentieux contre la modification n°1 du PLU dont vous êtes cosignataire au titre de votre association Dagoverana.  
Votre action contentieuse ne nous permet pas de maintenir ce rendez-vous.**

Ainsi, lorsqu'une association de défense de l'environnement et du patrimoine (et pas la moindre) saisit la justice pour régler un différend, la porte des bureaux de la première magistrate de la ville, notre maire, se ferment, quels que soient les sujets à aborder (le recours contre la modification du PLU n'était évidemment pas à l'ordre du jour de notre rendez-vous).

C'est une conception singulière de la démocratie. Est-ce là une manifestation de la gouvernance exemplaire qui nous avait été promise le 12 mars ?

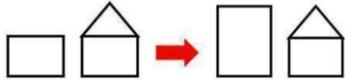
Fact checking :



Par ailleurs, vous semblez surpris(e)s par l'action en justice entreprise par Dagoverana.

Votre surprise nous surprend !

1. Nous avons depuis longtemps publiquement contesté la modification du PLU qui, selon nous et entre autres effets négatifs, permet cette évolution du bâti :



Lors de l'enquête publique **il y a un an** Dagoverana s'était étendue sur le sujet. Fact checking (vérification des faits) : voir les registres.

Ainsi la modification du PLU sur cet aspect particulier des hauteurs, telle qu'elle nous est présentée, ne s'attacherait qu'à « clarifier » certains points sans modifier le sens du texte initial... ? Ce n'est pas notre analyse. Au contraire, nous estimons que la modification envisagée a pour effet de réduire une protection édictée en raison de la qualité des sites et des paysages et représente une évolution de nature à induire d'importants risques de nuisance. La procédure n'est pas adaptée.

2. Un recours gracieux avait déjà été déposé dès le 14 février 2020. Fact checking :

La Défense, le 14 février 2020

Lettre RAR

N/réf : VG/CN

**Objet** : recours gracieux à l'encontre de la délibération n° C2019/12/12 en date du 18 décembre 2019 approuvant la modification n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Ville d'Avray

3. La requête devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise à l'encontre de la modification du PLU a été déposée le 24 août dernier. Fact checking :

#### PAR CES MOTIFS

Et sous réserve de tous autres à produire, déduire ou suppléer au besoin même d'office, les requérants concluent à ce qu'il plaise au tribunal administratif de Cergy-Pontoise de bien vouloir :

- **ANNULER** la délibération du 18 décembre 2019 par laquelle le conseil de territoire de l'EPT Grand Paris Seine Ouest a approuvé la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Ville d'Avray ;

Avec toutes conséquences de droit.

Fait à Paris, le 24 août 2020

Rappelons que Madame la maire est vice-président de GPSO. Fact checking :

**Aline de Marcellac**, Maire de Ville-d'Avray, vice-président délégué aux finances, contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques, à l'avenir institutionnel, suivi du CDT et projet d'agglomération, à la commande publique

Il ne fait donc aucun doute qu'elle a été la première informée d'une action en justice contre le texte encadrant toute la politique d'urbanisme de sa ville... ou ce serait à désespérer de l'administration de GPSO !

Il semble donc, d'après votre réponse du 23 septembre dernier, que cette information capitale ait mis un mois à vous parvenir, vous qui êtes adjointe à l'urbanisme, Madame de Préaumont...

4. Plus récemment encore nous avons évoqué ce recours en justice. Fact checking (extrait de mail) :

De : BOURHIS Jean-Marc  
Envoyé : samedi 15 août 2020 12:47  
À : [elisabeth.franckdepreaumont@wanadoo.fr](mailto:elisabeth.franckdepreaumont@wanadoo.fr)  
Objet : TR: projet Emerige rue de Versailles

En l'espèce, la modification n°1 du PLU est attaquée (recours gracieux, suivi dans quelques jours d'un recours contentieux) et nous pointons l'illégalité du PLU avant même sa modification n°1. Vous devriez donc, a tout le moins, douter de la légalité du PLU et faire vôtre le dicton populaire : « dans le doute abstiens-toi ».

D'autant que :

« La jurisprudence administrative et européenne a étendu le champ d'action du principe de précaution aux questions d'urbanisme. En présence d'un risque incertain mais sérieux susceptible de causer des dommages graves et/ou irréversibles, les autorités publiques, après évaluation, doivent prendre des mesures provisoires et proportionnées. »

Vous avez confirmé le 1<sup>er</sup> septembre avoir pris connaissance de ce mail et confirmé le principe d'une rencontre. Fact checking :

De : Elisabeth FRANCK de PREAUMONT <[elisabeth.franckdepreaumont@wanadoo.fr](mailto:elisabeth.franckdepreaumont@wanadoo.fr)>  
Envoyé : mardi 1 septembre 2020 14:47  
À : BOURHIS Jean-Marc <[jbourhis@steelcase.com](mailto:jbourhis@steelcase.com)>  
Objet : Re: projet Emerige rue de Versailles

Monsieur,

J'ai pris connaissance et bonne note de vos trois messages.

Nous avons évoqué, avec mon collègue, Philippe Hertzberg, d'organiser un rendez-vous avec vous en septembre. Je vous propose d'aborder également ce sujet lors de cette rencontre.

Nous reviendrons rapidement vers vous pour vous soumettre quelques dates.

**Ainsi vous n'ignoriez rien de l'action en justice** et il ressort de ce qui précède que ce n'est pas cette action qui est à l'origine de votre brusque revirement et du refus d'une rencontre avec Dagoverana.

D'ailleurs, si le fait de contester en justice une décision de la mairie valait pour rupture du dialogue pouvez-vous nous certifier que, depuis que le promoteur Emerige a engagé une action en justice dirigée contre la ville dans le cadre du projet sur la parcelle Beaumarié, la mairie n'a entretenu aucune relation avec lui, pas le moindre contact ?

Pour mémoire, le 5 mars dernier s'est tenue, au Colombier, une réunion en présence du promoteur et de représentantes de la municipalité. Fact checking : Mr Bourhis faisait partie des nombreux témoins.

Alors quoi : si ce n'est le recours, qu'est-ce qui a bien pu motiver votre revirement ?

Curieusement, votre décision nous est parvenue le lendemain de la réunion publique concernant les travaux de barrage sur les étangs.



Pendant cette réunion et après avoir dû accrocher la manche de Monsieur Hertzberg pour que ce dernier daigne enfin lui tendre le micro, Dagoverana, par la voix de son président, s'est exprimé comme toujours, posément, de manière argumentée (est-ce ce qui dérange ?) et sans abuser de la parole. Fact checking : voir la vidéo de la réunion sur le site de la mairie.

Notre intervention portait sur :

- **Des images de l'impact des travaux, images qui biaisent l'appréciation** comme cela avait déjà été pointé lors de la précédente réunion publique du 2 juillet 2019. Où est le respect des administrés quand la présentation des choses est systématiquement orientée ?
- **La problématique du ruissellement des eaux de pluie** se déversant dans les étangs, posant la question de la gestion du risque :
  - o Le « bassin versant » alimentant les étangs est principalement couvert par la forêt.
  - o La forêt est majoritairement constituée de châtaigniers (47% du peuplement).
  - o Les châtaigniers de la région sont touchés par la maladie de l'encre et il faut parfois se résoudre à les couper. Fact checking, au choix :

[www.leparisien.fr/val-d-oise-95](http://www.leparisien.fr/val-d-oise-95) > L... > Translate this page

**Les coupes rases vont s'intensifier pour soigner la forêt de ...**

Mar 22, 2019 - La forêt de Montmorency est touchée par la **maladie de l'encre**. ... tue à petit feu les châtaigniers dont est constituée à 70 % la forêt de Montmorency. ... L'Office national des forêts (ONF) fait face à une crise sanitaire inédite et ... Les fausses bonnes idées seraient un traitement chimique ou de ne rien faire, ...

Missing: reposes | Must include: reposes

[www.lefigaro.fr/sciences/en-ile-d](http://www.lefigaro.fr/sciences/en-ile-d)... > Translate this page

**En Ile-de-France, la maladie de l'encre décime la forêt de ...**

Feb 3, 2020 - Cette **maladie de l'encre**, qui touche les châtaigniers, contraint l'Office National des Forêts (ONF) à faire couper au moins un cinquième de la ...

Missing: feuses reposes

[www.francebleu.fr/environnement](http://www.francebleu.fr/environnement) > Translate this page

**La maladie de l'encre menace les châtaigniers de la forêt de ...**

Sep 25, 2019 - Il représente donc un danger pour les promeneurs, ce qui oblige l'ONF à faire des "coupes sanitaires" sur des dizaines d'hectares. L'office ...

Missing: feuses reposes

- o Le risque qu'un jour la forêt soit dépeuplée et ne joue plus son rôle d'éponge pour retenir les eaux de ruissellement.
- o Le risque que ce jour-là les eaux dévalent les pentes vers le fond du bassin, donc la rue de Versailles.
- o Et Dagoverana de conclure : « Est-il raisonnable, dans ce contexte, de prendre le risque de poursuivre l'urbanisation et l'artificialisation des sols en amont des étangs, c'est-à-dire rue de Versailles, ce qui aura pour conséquence en cas d'évènement climatique exceptionnel de précipiter plus rapidement encore les eaux vers les étangs ? ».

Est-ce cette prise de parole qui est à l'origine de votre revirement et de l'annulation de la rencontre ? Dagoverana aurait pourtant pu être bien plus critique au sujet même du projet de barrages sur les étangs. En effet, ces barrages **et leurs déversoirs** sont motivés par la protection des habitations en aval. Ci-dessous des vues du déversoir déjà réalisé au niveau de l'étang vieux :



Or des ingénieurs indépendants se sont penchés sur cette question avec tout le sérieux requis et leur diagnostic est inverse : sans remettre en cause la nécessité d'une consolidation des ouvrages, les déversoirs prévus (nécessitant la coupe de plusieurs arbres **occultant actuellement les immeubles**

**de la Ronce)** seraient non seulement inutiles, mais source d'inondations plus fréquentes, avec les dégâts et les coûts qu'on imagine.

**Pourquoi alors la mairie ne demande-t-elle pas une contre-expertise ?**

Elle ne prendrait assurément aucun risque à le faire... alors que, le doute étant maintenant permis sur l'efficacité de travaux engageant tant d'argent public (11 millions d'€) et la prétendue inexistence de solutions alternatives, **le contraire engagerait assurément sa responsabilité !**

Bref, il nous semble qu'à force de ne pas prendre en compte la parole de certains dagovéranais, de ne dire les choses qu'à moitié, de faire de la rétention d'information (notamment lorsque des documents officiels ou des références lui sont demandés) et de ne pas répondre clairement aux questions (« Où va l'eau ? » : question bien cinq fois posée par le public lors de la réunion du 22 septembre) la mairie, au lieu de désamorcer les sujets, exacerbe les tensions, favorise les clivages et entretient un climat de défiance et de suspicion qui n'est pas souhaitable.

La non-transparence, l'obstruction voire l'obscurantisme ne sont guère compatibles avec la pratique démocratique moderne et **c'est bien la poursuite de cette politique qui nous semble être la raison la plus probable de votre refus de nous rencontrer.**

Vous en appelez régulièrement au respect des uns envers les autres mais, sous des manières policées n'êtes-vous pas les premiers à enfreindre cette règle de bonne conduite ?

Au printemps dernier ne disiez-vous pas, en substance, vous inscrire dans une dynamique de progrès ?

Qui peut progresser en refusant le dialogue ? Rester dans sa tour d'ivoire, ne parler qu'à ceux qui sont d'accord, donc cultiver l'entre-soi, est-ce une manière d'aller de l'avant ?

Cette attitude est, en tout cas, la manifestation d'une fébrilité, voire d'une peur qui, comme chacun sait, est mauvaise conseillère.

Pour finir nous nous livrerons à un ultime exercice de fact checking, cette pratique qui vous est si chère, Monsieur Hertzberg, vous qui êtes en charge de la communication : lors de votre introduction à l'occasion de la réunion publique le 22 septembre dernier vous avez évoqué la chanson de Boris Vian « On n'est pas là pour se faire engueuler ».

C'est une chanson que vous avez fort mal interprétée car elle pointe le danger, pour la république notamment, de refouler les gens, de ne pas accepter les gêneurs de tout poil.

Outre qu'il était sans doute assez maladroit de commencer de cette manière, vous auriez été inspiré de lire le texte de la chanson jusqu'à sa chute, que nous vous livrons ici pour votre parfaite édification :

**C' qui prouve qu'en protestant  
Quand il est encore temps  
On peut finir par obtenir des ménagements**

Souhaitant que vous puissiez vous hisser à la hauteur des enjeux environnementaux et sociétaux qui nous attendent,

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos *respectueuses* salutations.

Jean-Marc Bourhis

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Dominique Creuchet

Secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'D' followed by several vertical strokes and a long horizontal stroke at the end.